

# Tour de France de la Clause sociale

## Rencontre régionale Hauts-de-France

**Mardi 12 octobre**  
**10h - 16h30**



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



Délégation générale  
à l'emploi et à la  
formation professionnelle



# Programme de la rencontre – notre matinée

10h00 – 10h20	Introduction par Laurent Buchaillat, Secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de la région Hauts-de-France
10h20 – 10h30	Présentation « caméra »
10h30 – 10h40	Présentation du projet « Tour de France de la clause sociale » et de la rencontre régionale
10h40 – 10h55	Quiz introductif
10h55 – 11h10	La clause sociale, une opportunité à saisir – par l'Alliance Villes Emploi
11h20 – 11h35	Quartiers de la politique de la ville : les attendus de l'ANRU – par l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine
11h35 – 12h15	Questions / Réponses
12h15 – 12h20	Présentation du programme de l'après-midi
12h20-14h00	Déjeuner

*La visioconférence sera enregistrée.  
Suite à la rencontre, nous vous communiquerons le support ppt, et  
le compte-rendu des échanges.*



# Programme de la rencontre – notre après-midi

- |               |  |
|---------------|--|
| 14h00 – 14h10 | Quizz introductif  |
| 14h10 – 14h30 | L'insertion par l'activité économique dans les projets de renouvellement urbain par Sylvain Dursent, Responsable du Pôle Développement Economique, à l'IRIAE Hauts-de-France |
| 14h30 – 15h15 | Ateliers thématiques au choix  |
| • Atelier n°1 | L'insertion par l'activité économique dans le renouvellement urbain  |
| • Atelier n°2 | La formation comme levier d'insertion professionnelle  |
| 15h30 – 16h15 | Ateliers thématiques au choix  |
| • Atelier n°3 | L'aller-vers et la mobilisation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville   |
| • Atelier n°4 | L'animation territoriale pour une commande publique responsable  |
| 16h15 – 16h30 | Clôture par Martin David-Brochen, Adjoint à la maire de Lille, Président de la Maison de l'emploi de Lille Lomme Hellemmes.  |

# Rappel des règles d'utilisation de Zoom



**Règle de nommage de son identifiant lors de la visioconférence :**

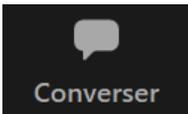
- Nom
- Prénom
- Structure



**Extinction des micros lorsque l'on ne s'exprime pas**



**En cas de connexion altérée, couper la caméra pour libérer la bande passante**



**Pour poser des questions durant les interventions utiliser l'onglet « Converser » en veillant à écrire à « Tout le monde »**



**Laurent BUCHAILLAT**

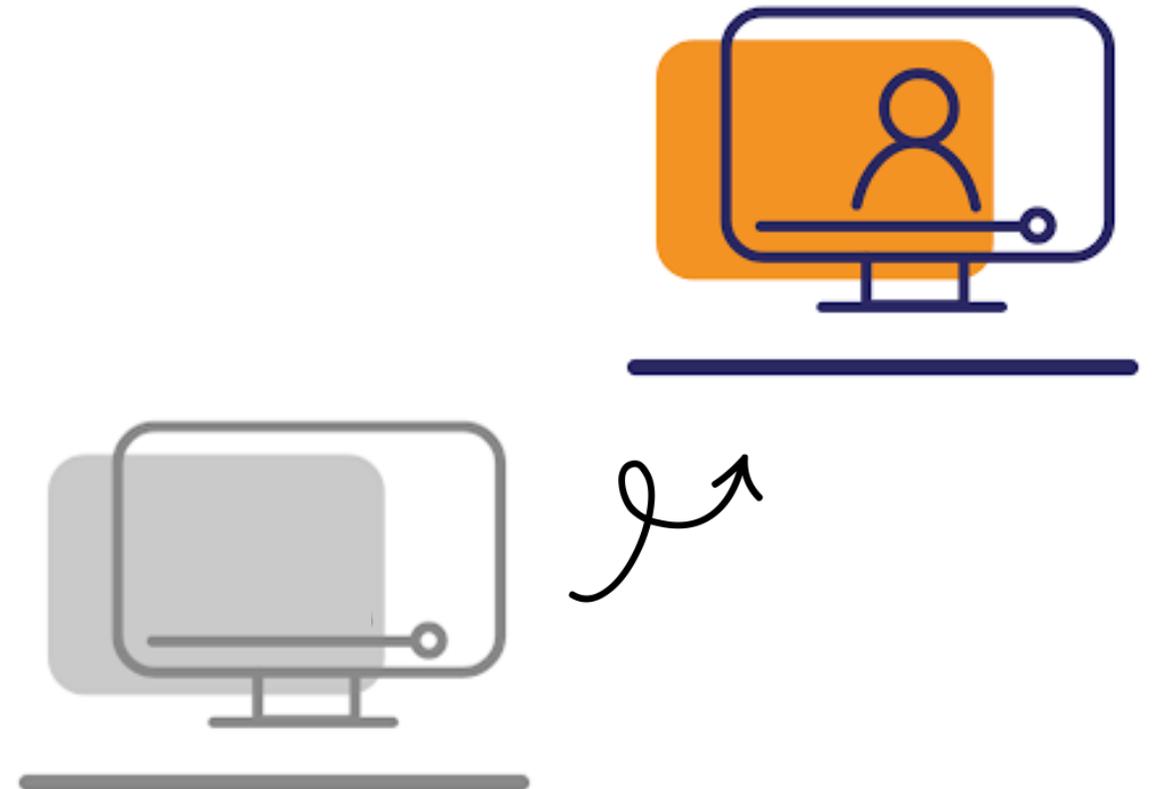
Secrétaire général pour les affaires régionales  
auprès du Préfet de la région Hauts-de-France

# Présentation « Caméra »

→ **Eteignez toutes et tous votre caméra.**

**En fonction de la structure à laquelle vous appartenez et lorsque c'est votre tour, **rallumez votre caméra**, saluez tout le monde et éteignez de nouveau votre caméra**

- 1) Services de l'Etat ;
- 2) Collectivités / EPCI / Conseils départementaux / Conseils régionaux, etc.
- 3) Service public de l'emploi ;
- 4) Maisons de l'emploi / PLIE ;
- 5) Structures d'insertion par l'activité économique ;
- 6) Bailleurs sociaux ;
- 7) Associations, structures de proximité et centres de ressources politique de la ville ;
- 8) Autres.



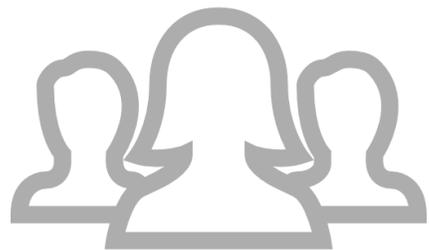
# Présentation du Tour de France de la clause sociale



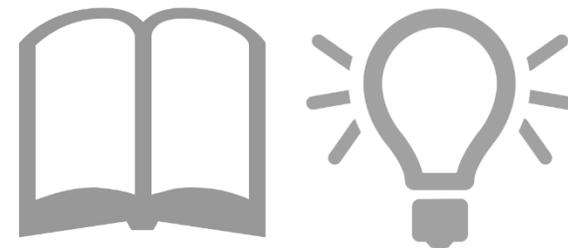
**Lucie BECDELIÈVRE**

Déléguée générale de l'Alliance Villes Emploi

# Présentation du Tour de France de la clause sociale



**Organisation d'une journée d'échanges** destinée à tous les acteurs de l'écosystème annuellement dans quatre régions, co-organisée avec les acteurs du territoire concernés.



**Capitalisation, et éventuels essaimages** des actions inspirantes à l'échelle nationale.

# Quizz « La clause sociale en chiffres »

## Quel âge a la clause sociale ?

- 17 ans ;
- 27 ans ;
- 37 ans.

## Ces dix dernières années, la clause sociale a représenté :

- 16,7 millions d'heures d'insertion (soit 10.000 ETP en dix ans) ;
- 167 millions d'heures d'insertion (soit 100.000 ETP en dix ans).

## En dix ans, combien de personnes (DELD, BRSA, etc.) ont bénéficié de la clause sociale :

- 200 000 personnes ;
- 400 000 personnes.

## Sur ces personnes, combien étaient des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Environ 15% ;
- Environ 25%.

## Quelle est la part des achats générés par les bailleurs sociaux dans la clause sociale ?

- 8% ;
- 15% ;
- 30 %.

# Quizz « La clause sociale en chiffres »

**Quel âge a la clause sociale ?**

- 17 ans ;
- **27 ans ;**
- 37 ans.

**Ces dix dernières années, la clause sociale a représenté :**

- 16,7 millions d'heures d'insertion (soit 10.000 ETP en dix ans)
- **167 millions d'heures d'insertion (soit 100.000 ETP en dix ans).**

**En dix ans, combien de personnes (DELD, BRSA, etc.) ont bénéficié de la clause sociale :**

- 200 000 personnes ;
- **400 000 personnes.**

**Sur ces personnes, combien étaient des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville :**

- Environ 15% ;
- **Environ 25%.**

**Quelle est la part des achats générés par les bailleurs sociaux dans la clause sociale ?**

- 8% ;
- **15% ;**
- 30 %.

# La clause sociale, une opportunité à saisir



**Jérôme DORMOY**

Chef de projet et Expert clause sociale à  
l'Alliance Villes Emploi

# La clause sociale, une opportunité à saisir

## L'historique de la clause sociale

**La clause sociale : utiliser la commande publique comme un levier pour l'emploi des personnes qui en sont éloignées.**

- **1994** - clause du « mieux disant social »
- **2001** – légalisation de la clause sociale – entrée dans le code des marchés publics.
- **2000 - 2002** – contentieux entre la Commission Européenne et la France.
- **2003** – loi du 1<sup>er</sup> août 2003 – art. 10 : élaboration d'une charte nationale d'insertion qui intègre dans le PNRU des exigences d'insertion professionnelle des habitants des ZUS.
- **2014** - direction 2014/14/UE du Parlement Européen qui prévoit la prise en compte des considérations sociales et environnementales dans les marchés.
- **2019** - code de la commande publique
- **2021** - publication des nouveaux CCAG intégrant les clause sociales
- **2021** - loi « climat et résilience » du 22 août 2021

# **La clause sociale, une opportunité à saisir**

**Alliance Villes Emploi & le réseau des facilitateurs HDF : Offre de services**

**Formation des facilitateurs**

**Prestations de formations pour toutes sollicitations**

**Systeme Questions/ Réponses (Facilitateurs et DO)**

**Assistances Techniques (Facilitateurs et DO)**

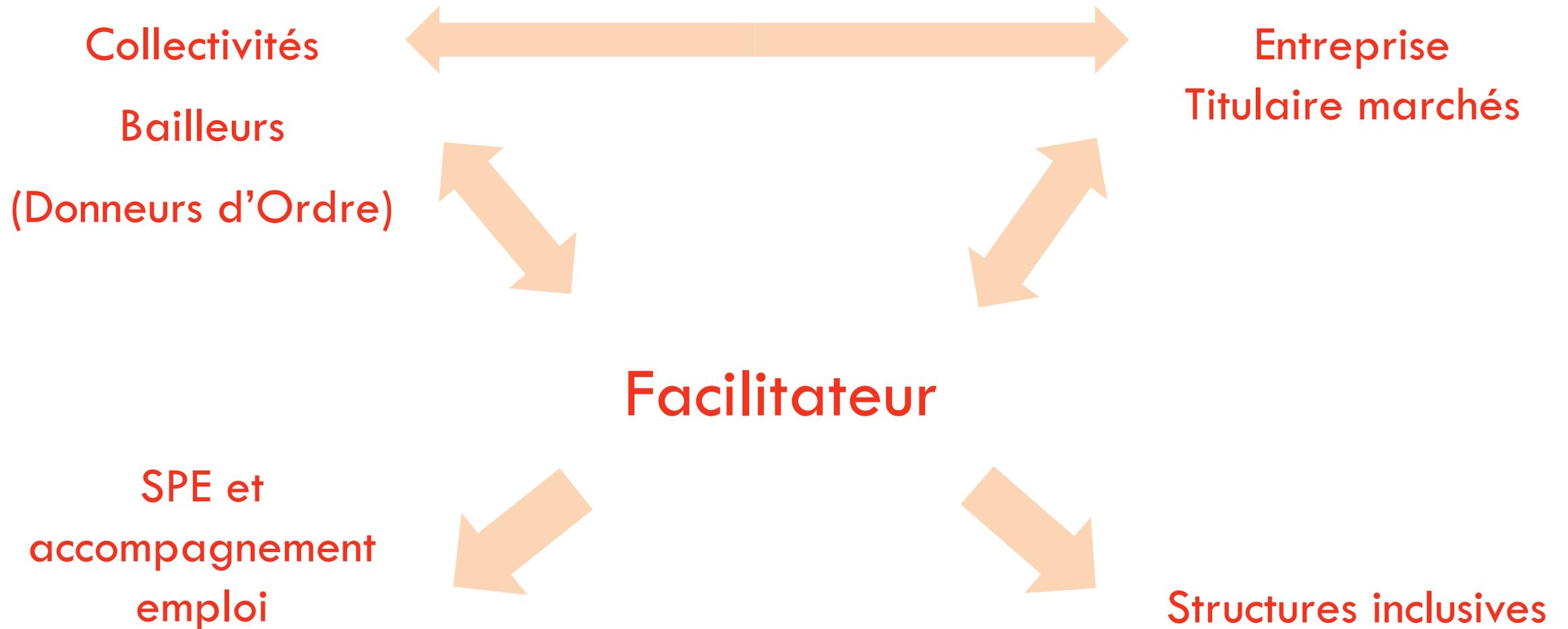
**Appui à la gestion du logiciel  
(Club Clause)**

**Fondamentaux de la clause sociale**

**Lien avec les sujets et interlocuteurs nationaux**

# La clause sociale, une opportunité à saisir

Le facilitateur, guichet unique au service de tous



# La clause sociale, une opportunité à saisir

Clause sociale : Développement local et éco-système de la clause

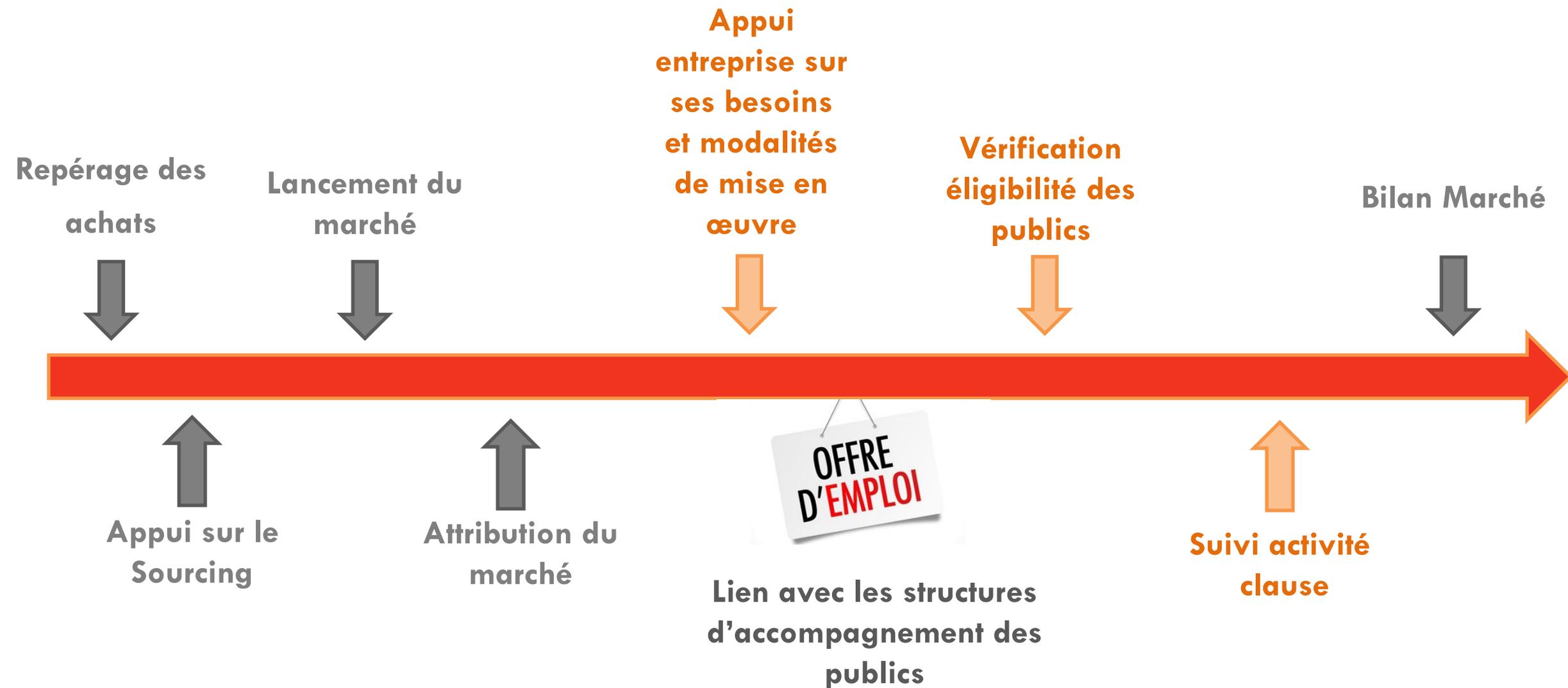
## Facilitateur = Animateur territorial



- Avec les partenaires en charge de l'accompagnement des publics
- Avec les DO, réseaux d'acheteurs, ...
- Avec les structures inclusives (IAE, Handicap, ESS)
- Avec les représentants des entreprises et les fédérations professionnelles

# La clause sociale, une opportunité à saisir

Clause sociale : Timing d'un marché au titre de la clause



# La clause sociale, une opportunité à saisir

## Clause sociale : L'inscription dans le marché

### ARTICLE 13. INSERTION SOCIALE

#### 13.1. Modalités d'exécution particulières à l'insertion professionnelle

Dans le cadre du soutien et de la promotion de l'emploi et de l'insertion, l'UGAP s'est engagée dans une politique volontariste en faveur d'une économie plus responsable. Afin d'encourager les acteurs économiques à devenir plus solidaires, l'UGAP promeut les démarches de responsabilité sociale en faveur de l'emploi des publics en difficulté.

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, ce marché comporte des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable comme suit. ]

##### 13.1.1. Volume d'heures réservées

Le titulaire s'engage pour l'exécution des prestations sur la durée d'exécution totale (y compris la période de reconduction) du présent marché à réaliser un volume d'heures réservées à l'insertion calculé sur l'ensemble des bons de commandes cumulés et selon le mode de calcul suivant :

Nombre d'heures d'insertion à réaliser = 220h par tranche de cent mille (100 000) euros HT facturés.

La mise en œuvre de l'action d'insertion sociale entre en application lorsque le montant cumulé HT des bons de commande est égal ou supérieur à 100 000 euros HT, les bons de commandes sont cumulatifs depuis la

### Données nécessaires :

- Nature des opérations,
- Montant estimé du marché,
- Durée du marché,
- *Si connu, part de main d'œuvre dans le prix des prestations et produits.*

○ Publics éligibles

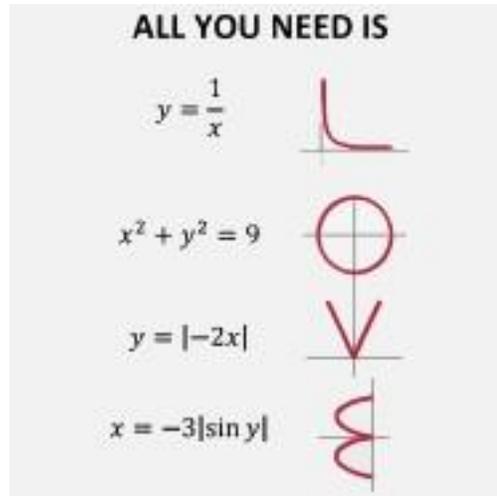
○ Conditions d'exécution (dont le volume d'heures d'insertion)

○ Facilitateur comme coordonnateur territorial

# La clause sociale, une opportunité à saisir

Clause sociale : Appui du facilitateur aux donneurs d'ordre

Formule,  
pénalités et  
veille



Exemple de propositions de formule :

Nombre d'heures d'insertion à réaliser :

- Un volume d'heures fixe lorsque le prix d'achat est connu par avance
- Si le volume d'achat n'est pas connu, un volume d'heures par tranche de facturation (ex : X h par tranche de 10 000 euros HT facturés)

*La part de main d'œuvre n'apparaît pas dans la formule pour ôter toute possibilité d'interprétation.*



Exemple de propositions de pénalités :

- 100 € par absence à des rendez-vous sur la Clause
- 100 € par non transmission trimestrielle
- 60€ par heure d'insertion non réalisée.

# La clause sociale, une opportunité à saisir

Clause sociale : Ouverture vers d'autres solutions

*Proposition de rédaction*



**IAE**  
AI EI ACI  
ETTI EITI



**Conditions d'exécution**

**Critérisation**

**Marchés Réservés**  
**Marchés d'insertion**

**ESS**

*Information réglementaire*



**Handicap**  
**EA ESAT EATT**

# La clause sociale, une opportunité à saisir

Clause sociale : Ouverture vers d'autres solutions

## Elargir les cibles



## Elargir les secteurs

- **Marchés de services**
- **Prestations intellectuelles (AMO, Etudes préalables)**
- **Marchés de fournitures**
- **Marchés d'insertion**

# La clause sociale, une opportunité à saisir

Clause sociale : suivi et bilan des opérations

## **Bilans par opérations**

Suivi et transmission des données aux donneurs d'ordre pour chacun des marchés

**Facilitateurs des  
Hauts-de-France**

## **Bilans globaux**

Sur la base des données transmises par les facilitateurs, l'Alliance Villes Emploi réalise des bilans nationaux, régionaux et potentiellement des démarches spécifiques (par exemple : opération nationale)

# La clause sociale, une opportunité à saisir

## La clause sociale : synthèse

- **Des objectifs quantitatifs et qualitatifs**
- **Une ouverture vers de nouveaux publics cibles**
- **Une coordination de l'écosystème de l'insertion et de l'emploi (SIAE, structures du handicap, fédérations d'entreprises, etc.)**
- **Un levier de développement local**

PAUSE

A yellow sticky note is the central focus, held in place by a silver metal clip. The word "PAUSE" is written in a bold, black, hand-drawn font and is underlined with a thick black stroke. The background is a soft-focus office environment, showing a black laptop, a dark cup, and a green folder on a light-colored desk. The overall lighting is bright and even.

# Quartiers de la politique de la ville : les attendus de l'ANRU



## **Marianne CUOQ**

Chargée de mission développement économique, Insertion et emploi à l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

# Quartiers de la politique de la ville : les attendus de l'ANRU

Bilan du PNRU en matière d'insertion (chiffres issus de la dernière Enquête sociale de 2016)

- **Des objectifs largement dépassés**
  - 63 000 bénéficiaires sur tous les projets ;
  - Plus de 25 millions d'heures en insertion (incluant des heures de formation).

- **Avec quelques limites identifiées :**
  - 95% de bénéficiaires masculins (beaucoup de BTP) ;
  - Peu de visibilité sur les parcours et les formations ;
  - Peu de résultats sur l'embauche dans le cadre de la gestion.

- **Une montée en puissance** malgré un « scepticisme » de départ.

- **Une large appropriation du dispositif** par de nombreux territoires – pérennisation des « facilitateurs ».

- **Des objectifs largement dépassés** au niveau national et majoritairement sur les territoires.

- **Un effet de généralisation** de ces objectifs dans de nombreux programmes.



# Quartiers de la politique de la ville : les attendus de l'ANRU

## NPNRU : Des nouvelles orientations sur l'insertion

- **Nouvelle charte nationale d'insertion adoptée en 2014** qui doit être respectée par l'ensemble des donneurs d'ordre bénéficiant de cofinancement NPNRU (RGA du NPNRU)
- **Construire de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des QPV, en s'inscrivant dans la politique globale d'accès à l'emploi et à la formation portée par le contrat de ville :**
  - Travail plus fin de **repérage et orientation des publics**
  - **Diversification des bénéficiaires et des marchés** comme support des clauses
  - Travail en amont et dans la durée avec les entreprises
  - Parcours d'insertion d'une durée suffisante intégrant des **formations**.
- **Principes de nouvelle charte nationale d'insertion :**
  - **Obligation de résultats** (objectifs d'insertion : engagements des maîtres d'ouvrage et du porteur de projet dans la convention de RU)
  - **Souplesse** : modalités d'application définies localement, dans le cadre du contrat de ville
  - **Transparence** : information des publics et suivi des moyens

# Quartiers de la politique de la ville : les attendus de l'ANRU

## NPNRU : Une déclinaison locale à l'échelle intercommunale

- **Contractualisation des objectifs dans l'article 8.2 de la Convention NPNRU :**
  - **Déclinaison au niveau local** de la Charte Nationale non obligatoire ;
  - **Appui sur le pilier emploi et développement économique du contrat de ville ;**
  - **COFIL Insertion / Revue de projet** permet d'échanger sur les objectifs et leur réalisation et de réorienter la mise en œuvre le cas échéant (objectifs contractuels).
- **Appui sur une gouvernance partenariale locale sur la clause**
  - **Comité de pilotage** sous égide du porteur de projet et DTA (Préfecture) ;
  - Pilotage – si possible - dans le **cadre du pilier « emploi » du contrat de ville ;**
  - **Désignation d'une structure opérationnelle** en charge de mettre en œuvre et suivre les clauses : assistance et coordination des MO, appui et conseil aux entreprises et SIAE, anticipation des formations, accompagnement et suivi des bénéficiaires, remontée des heures vers l'ANRU (via DT).
- **Renforcer le partenariat avec les entreprises et les structures d'insertion par l'Activité Economique (SIAE) mais aussi avec les structures STPA avec le recours aux marchés réservés.**
- **Construire une politique de gestion territoriale des emplois et des compétences.**

# Quartiers de la politique de la ville : les attendus de l'ANRU

## NPNRU : quels objectifs ?

### Des objectifs visant prioritairement les publics QPV (loi n°2003 \_ 701)

**Au moins 5% des heures travaillées** dans le cadre des investissements (y compris sur la partie ingénierie)

- Des **objectifs prévisionnels** au moment de la contractualisation.
- Ajustement en fonction du coût réel des opérations en lien avec la structure opérationnelle pilote.

**Au moins 10 % des heures travaillées** dans les marchés liés à la GUP

- Difficile identification des marchés lors de la contractualisation
- Identification d'un process pour intégrer des objectifs d'insertion dans le cadre de la GUP pour l'ensemble des MOA concernés.
- Travail de la méthodologie et de la mise en œuvre au fil de l'eau.

**Des embauches liées à l'ingénierie, le fonctionnement ou l'accompagnement des PRU**

- Chaque ouverture ou remplacement en lien avec le PRU (chef(fe) de projet, chargé(e) d'opération, responsable de site, médiateur, autre ...) devra faire l'objet d'une recherche de candidats issus de QPV.

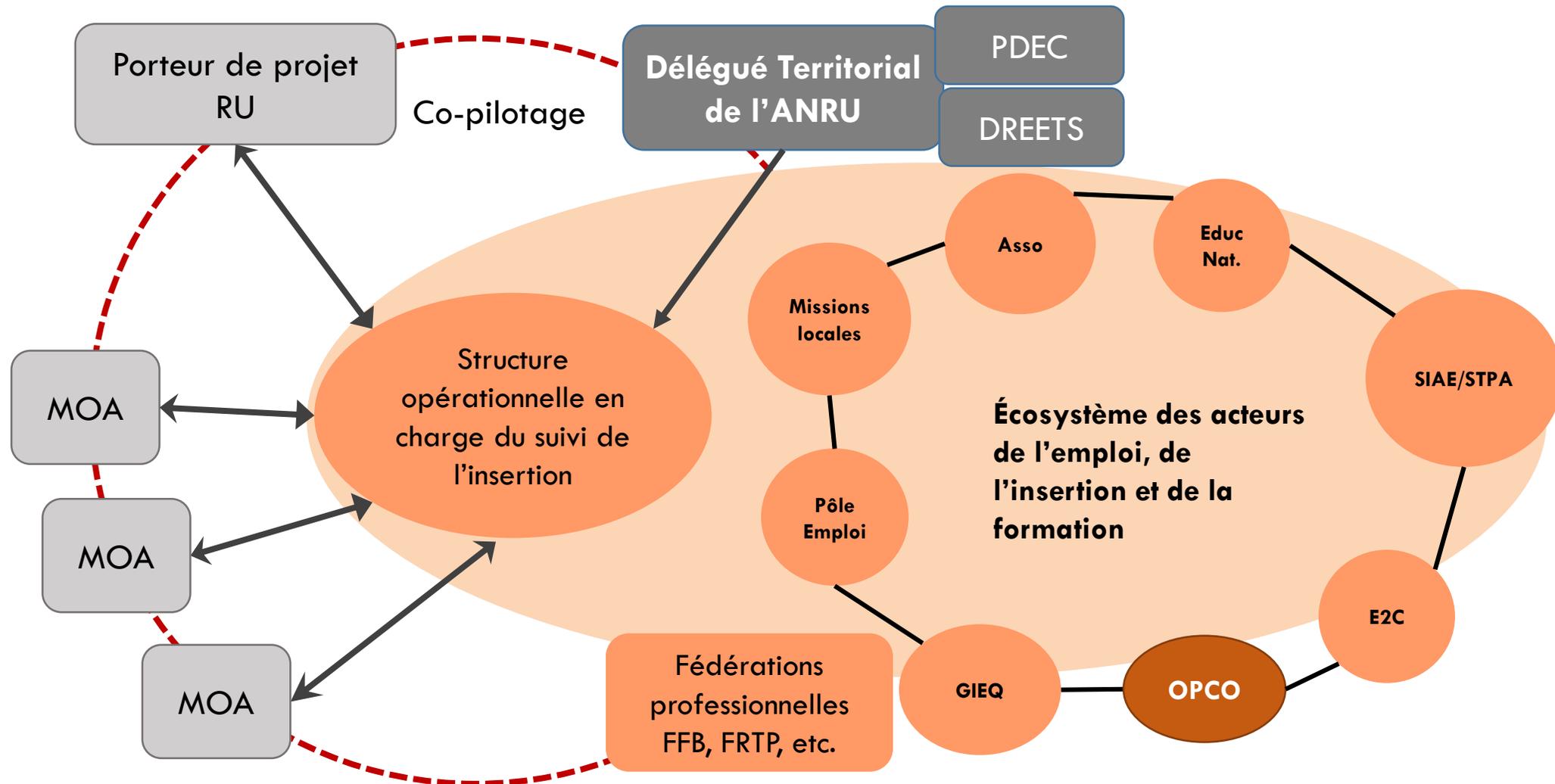
**Des objectifs qualitatifs**

locaux chiffrés sur tous les types d'objectifs

- Fixation au moment de la contractualisation
- Formation, publics cibles prioritaires, aide à la mobilité, issus d'une zone géographique, ...
- Objectifs collectifs sur l'ensemble de la convention.

# Quartiers de la politique de la ville : les attendus de l'ANRU

Fonctionnement en lien avec le PRU





# Programme de la rencontre – notre après-midi

- |               |  |
|---------------|--|
| 14h00 – 14h10 | Quizz introductif  |
| 14h10 – 14h30 | L'insertion par l'activité économique dans les projets de renouvellement urbain par Sylvain Dursent, Responsable du Pôle Développement Economique, à l'IRIAE Hauts-de-France |
| 14h30 – 15h15 | Ateliers thématiques au choix  |
| • Atelier n°1 | L'insertion par l'activité économique dans le renouvellement urbain  |
| • Atelier n°2 | La formation comme levier d'insertion professionnelle  |
| 15h30 – 16h15 | Ateliers thématiques au choix  |
| • Atelier n°3 | L'aller-vers et la mobilisation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville   |
| • Atelier n°4 | L'animation territoriale pour une commande publique responsable  |
| 16h15 – 16h30 | Clôture par Martin David-Brochen, Adjoint à la maire de Lille, Président de la Maison de l'emploi de Lille Lomme Hellemmes.  |

# Choix des ateliers – règles de nommage

**Lors de votre connexion à la visioconférence à 14h00, modifiez votre identifiant de la manière suivante :**

- Pour l'atelier n°1 « L'insertion par l'activité économique dans le renouvellement urbain » → Utiliser le format d'identifiant suivant [**1** – Nom Prénom Structure]
- Pour l'atelier n°2 « La formation en situation de travail » → Utiliser le format d'identifiant suivant [**2** – Nom Prénom Structure]
- Pour l'atelier n°3 « L'aller-vers au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville » → Utiliser le format d'identifiant suivant [**3** – Nom Prénom Structure]
- Pour l'atelier n°4 « L'animation territoriale pour une commande publique responsable » → Utiliser le format d'identifiant suivant [**4** – Nom Prénom Structure]

➤ **Exemple : 1-3 Romane Pappalardo Alliance Villes Emploi**

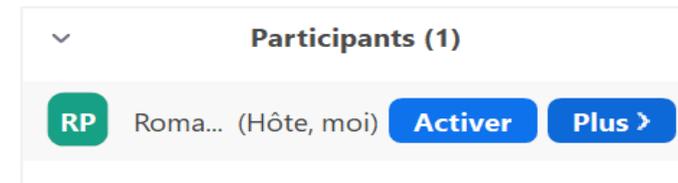
# Choix des ateliers – règles de nommage

Pour modifier votre identifiant sur Zoom, il vous faudra suivre les étapes suivantes :

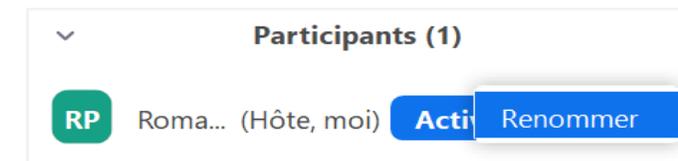
1. Cliquez sur « **Participants** » dans la barre de tâche en bas de votre écran



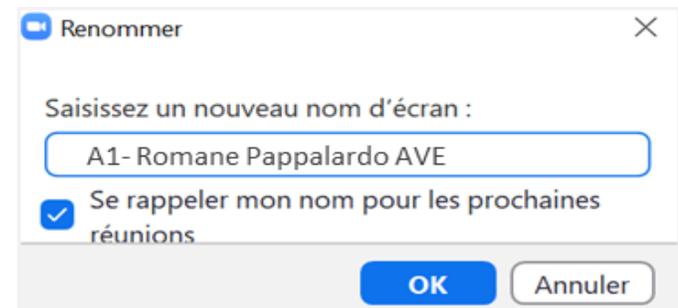
2. Dans l'onglet apparaissant à droite de votre écran, rendez-vous sur votre identifiant puis cliquez sur « **Plus** »



3. Choisissez la fonction « **Renommer** »



4. **Modifiez** votre identifiant en indiquant le numéro de l'atelier auquel vous souhaitez participer (A1 ou A2 ; A3 ou A4), notre nom, prénom et structure



5. Cliquez sur « **Ok** »

# L'IAE dans les projets de renouvellement urbain



**Sylvain DURSENT**

Responsable du Pôle Développement Economique, à  
l'IRIAE Hauts-de-France

# Quiz « Présentation des participants »

## De quel département venez-vous ?

- Aisne (02) ;
- Nord (59) ;
- Oise (60) ;
- Pas-de-Calais (62)
- Somme (80)
- Autres

## A quel type de structures appartenez-vous ?

- Services de l'Etat ;
- Collectivités / EPCI / Conseils départementaux / Conseils régionaux, etc. ;
- Service public de l'emploi ;
- Maisons de l'emploi / PLIE ;
- Structures d'insertion par l'activité économique ;
- Bailleurs sociaux ;
- Associations et structures de proximité ;
- Autres.

## Quels sont vos domaines d'expertise ?

- L'insertion socio-professionnelle ;
- La formation ;
- L'accès au logement ;
- La commande publique responsable ;
- Le renouvellement urbain ;
- La politique de la ville ;
- Autres

# Ateliers thématiques n°1 & 2 de 14h30 à 15h15

1

## L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Intervenant.es :

- **Jerome SWYNGEDAUF**, Manager projets RH chez Entreprendre Ensemble Dunkerque
- **Elisabeth DARGENT**, Directrice générale de Main Forte.

2

## LA FORMATION COMME LEVIER D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Intervenants :

**François GOLLIOT**, Chargé de projet, AMIE du Boulonnais

**Florent MAHU**, Chargé de la mise en œuvre des Clauses d'Insertion, Maison de l'Emploi et de la Formation du St Quentinnois.

PAUSE

A yellow sticky note is the central focus, held in place by a silver metal clip. The word "PAUSE" is written in bold, black, hand-drawn capital letters and is underlined with a thick black stroke. The background is a soft-focus office environment, showing a dark laptop, a dark cup, and a green folder on a light-colored desk. The overall lighting is bright and clean.

# Ateliers thématiques n°3 & 4 de 15h30 à 16h15

3

## L'ALLER-VERS ET LA MOBILISATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Intervenantes :

- **Catherine DORPE**, Directrice, Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis
- **Adeline HAECK**, Chargée de mission Partenariats, Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis

4

## L'ANIMATION TERRITORIALE POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Intervenant.es :

- **Yassine BASRAOUI**, Facilitateur Clauses sociales, GIP Agire Val de Marque
- **Sabine DOUAY**, Chargée de développement Clauses sociales, Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis ;
- **Gianni NOGE**, Chargé de projet Clauses sociales, Maison de l'Emploi Lille Lomme Hellemmes.

# Clôture de la rencontre



**Martin DAVID-BROCHEN,**  
Adjoint à la maire de Lille, Président de la Maison de  
l'emploi de Lille Lomme Hellemmes.

**Merci à toutes et tous!**



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



Délégation générale  
à l'emploi et à la  
formation professionnelle

